

Assurer la sécurité et la santé des résidents par des gestes simples

CHSLD Heather

3931, Lakeshore Drive
Rawdon (Québec) J0K 1S0
Téléphone : 450 834-3070
Site Web : chheather.com

CHSLD des Moulins

751, rue Marcel-de-la-Sablonnière
Terrebonne (Québec) J6Y 0M4
Téléphone : 450 824-1340
Site Web : chslddesmoulins.com

CHSLD Émile McDuff

1440, boulevard Iberville
Repentigny (Québec) J5Y 4G2
Téléphone : 450 704-4008
Site Web : chsldmcduff.com

CHSLD Louise-Faubert

300, rue du Docteur-Charles-Léonard
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 0N2
Téléphone : 450 710-1770
Site Web : chsldlouisefaubert.com

CHSLD Marguerite-Rocheleau

8105, boulevard Cousineau
Saint-Hubert (Québec) J3Y 0G6
Téléphone : 450 878-2880
Site Web : chsldmargueriterocheleau.com

CHSLD Michèle-Bohec

1350, boul. Michèle-Bohec,
Blainville QC J7C 5S4
Téléphone : 450 970-3330
Site Web : chsldmichelebohec.com



**S
È
C
U
R
I
T
É**

Dépliant s'adressant à tous les résidents, leur représentant légal, les visiteurs, les partenaires et tous les membres du personnel.



La sécurité est l'affaire de tous!

La sécurité est un droit et une valeur importante au sein du Groupe Santé Arbec, tout comme le respect. Tout notre personnel s'engage à fournir des soins et services sécuritaires en réel partenariat avec le résident. La sécurité est l'affaire de tous!

Votre rôle, en tant que résident (ou, si vous n'en êtes pas capable, votre représentant légal), est de faire connaître vos besoins, de poser des questions et de nous faire part de ce qui va bien comme de vos insatisfactions.

Soyez un partenaire actif et participez à vos soins et à l'amélioration de votre milieu de vie.

L'objectif de ce dépliant est de vous informer sur la sécurité de sorte que vous puissiez participer avec votre équipe milieu de vie à titre de participant actif et contribuer à une meilleure qualité de vie et au succès de vos soins et services.

Bonne lecture!

Votre équipe de soins et services du
Groupe Santé Arbec

- Si vous êtes un résident fumeur, vous devez utiliser le fumoir de votre CHSLD. Pour vos proches et visiteurs, il est interdit de fumer dans le fumoir ainsi que sur les terrains de tous nos établissements.
- Évitez de surcharger les prises électriques dans votre chambre avec des équipements électroniques et utilisez un parasurtenseur (Powerbar).
- Si vous observez un bris d'équipement ou de matériel, informez un membre du personnel sans délai.

Pour plus de détails concernant les équipements autorisés dans la chambre, veuillez vous référer au guide d'accueil du résident qui vous a été remis à votre arrivée.

Pour un milieu de vie sécuritaire et respectueux

Dans l'approche milieu de vie, l'environnement est propice à développer un sentiment de bien-être, de confort et un mode de vie qui se rapproche à celui du domicile. Il est de notre responsabilité d'offrir des soins et des services sécuritaires sans brimer les résidents dans la réalisation d'activités favorisant leur épanouissement et leur estime.

Dans le cas d'une situation particulière reliée à la sécurité du résident, il est primordial d'établir une discussion lui et ses proches en collaboration avec les intervenants impliqués afin d'obtenir un équilibre entre la prise en charge et les décisions du résident (consentement éclairé) concernant son plan d'intervention individuel.

La priorité est accordée aux besoins du résident et à ses décisions quant à sa prise en charge, bien que la gestion des risques soit importante dans l'instauration d'une culture de sécurité.

Plan des mesures d'urgence

Un plan de mesures d'urgence est un document essentiel pour la gestion des situations d'urgence, des catastrophes naturelles, des crises sanitaires ou autres incidents majeurs. Le plan des mesures d'urgence fournit des directives claires selon un code de couleurs établi pour assurer la sécurité des personnes, la protection des biens et la continuité des opérations.

ROUGE	INCENDIE
BLANC	USAGER VIOLENT
NOIR	COLIS SUSPECT OU APPEL À LA BOMBE
BRUN	DÉVERSEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES (INTERNE)
GRIS	FUITE TOXIQUE EXTERNE / CONFINEMENT
JAUNE	RECHERCHE D'UN USAGER / RÉSIDENT MANQUANT
ORANGE	RÉCEPTION MASSIVE D'USAGERS / SINISTRE EXTERNE
VERT	ÉVACUATION
BLEU	ARRÊT CARDIAQUE

Vous et vos proches pouvez contribuer à la prévention de situations d'urgence par des gestes simples, notamment :

- L'installation de rideaux ignifuges dans votre chambre en respectant le dégagement nécessaire au-dessus du calorifère (consulter le guide d'accueil du résident à la page 33).
- Assurez-vous qu'un résident ne sorte pas en même temps que vous lorsque vous quittez votre unité de vie ou lorsque vous entrez dans l'ascenseur.
- L'utilisation d'ampoule DEL pour votre lampe de table de chevet
- Assurez-vous que votre chambre est sécuritaire, c'est-à-dire que l'espace de circulation est suffisant et qu'il ne soit pas encombré par des meubles ou fauteuils outre que ceux fournis par l'établissement et que le plancher soit propre et sec.

La culture de sécurité

La culture de sécurité fait référence à l'ensemble des valeurs, des attitudes, des comportements et des pratiques adoptées par tous les membres d'une organisation afin de promouvoir la sécurité.

Cette culture vise à encourager la prévention des accidents, des blessures et des incidents en créant un environnement où la sécurité est valorisée et intégrée dans toutes les activités.

Chaque membre du personnel est un pilier de la sécurité des résidents et s'assure que les résidents reçoivent les soins et les services selon ses besoins dans un milieu de vie agréable où ils se sentent en confiance et en sécurité.

Il existe des éléments-clés d'une culture de sécurité :

1. La sensibilisation
2. Le Leadership
3. La communication
4. La formation
5. La responsabilité
6. L'amélioration continue



La gestion des risques

La gestion des risques est un processus systématique qui consiste à identifier, évaluer, prioriser, atténuer et surveiller les risques potentiels auxquels les établissements sont exposés.

Plusieurs mesures sont mises en place dans la prévention des risques dans nos établissements :

- L'identification, l'évaluation et la priorisation des risques documentés dans un plan de gestion des risques.
- Les politiques et procédures reliées aux pratiques organisationnelles requises par Agrément Canada et des pratiques d'ordres professionnels.
- Le programme d'entretien préventif s'adressant au bâtiment, aux matériels et aux équipements de soins d'assistance et médicaux.
- Le programme de mesures d'urgence.
- La déclaration des incidents et accidents lors de la prestation des soins et des services touchant un résident.
- Les analyses des événements spécifiques ayant causé ou auraient pu causer des conséquences graves afin d'identifier les causes et appliquer des mesures correctives afin d'éviter la récurrence d'événement similaire.
- La formation et la diffusion d'informations liées à la gestion des risques.

Nous recommandons de pratiquer le lavage des mains à différents moments précis :

- Lorsque vous toussiez, éternuez ou après vous être mouché.
- Lorsque vous quittez votre chambre ou après une activité.
- Avant et après les repas.
- Après avoir été à la toilette.

Il se peut que des mesures s'ajoutent sur votre unité afin de limiter la transmission de certaines infections : le port d'un masque, d'une jaquette d'isolement, de lunettes de protection et/ou de gants pourraient être exigées aux visiteurs et au personnel. Dans ces cas précis, des affiches vous avertiront : vous devez obligatoirement les consulter et suivre les indications.

Si c'est nécessaire, référez-vous à l'infirmière de votre unité pour obtenir plus d'informations concernant l'application des précautions additionnelles associées aux risques de transmission des infections.

N'hésitez pas à demander à vos proches qui présenteraient des symptômes grippaux (toux, fièvre, écoulement nasal, etc.) ou de gastro-entérite de reporter leur visite afin de protéger les résidents et le personnel.



Prévention des infections

La majorité des infections (virus et bactéries) se transmettent par le contact des mains non lavées. Se laver les mains est la meilleure façon de prévenir et limiter la propagation des infections. C'est un geste d'hygiène de base que tous doivent intégrer dans leurs habitudes de vie.

C'est généralement à cause des microbes qui se trouvent sur ses mains que les gens attrapent des virus comme le rhume, la gastroentérite ou la grippe.

Pour assurer un bon lavage des mains, il y a 2 méthodes :

1. Avec de l'eau tiède et du savon, au lavabo
2. Avec le gel antiseptique qui se trouve dans les distributeurs dans plusieurs endroits dans votre milieu de vie.

Le temps recommandé pour un lavage efficace des mains est minimalement de 20 secondes. Vous devez bien frotter vos mains vigoureusement avec le savon ou le gel, en n'oubliant pas les ongles, les pouces, les poignets et les espaces entre les doigts. Si vous utilisez du savon, il faut bien rincer après le frottage.



Déclaration des incidents et des accidents

La Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que tout employé, médecin, stagiaire ou bénévole, usagers ou proche aidant, ou toute personne qui, en vertu d'un contrat de service, dispense des services à un usager, doit déclarer tout incident ou accident qu'il a constaté. Cette déclaration doit être faite au moyen d'un formulaire prévu à cet effet dès le constat de l'événement. Le formulaire est ensuite mis au dossier du résident touché par l'incident ou l'accident.

Les différents types d'événements que l'on doit déclarer sont principalement :

- Une chute d'un résident,
- Une blessure d'origine connue ou inconnue,
- Une erreur de médicament,
- Une erreur de traitement,
- Un bris de matériel, d'équipement ou en lien avec le bâtiment,
- Une situation d'abus, d'agression ou de maltraitance,
- Un effet personnel perdu ou endommagé,
- Une plaie de pression de stade 2 et plus,
- Etc.



L'infirmière est la personne responsable de divulguer l'accident au résident et au représentant légal afin de les informer du descriptif de l'événement, les conséquences présentes ou attendues découlant de cet événement et les actions qui seront mises en place afin d'éviter la récurrence. Le chef d'unité est en support à l'infirmière lors de la divulgation selon la gravité de l'événement et reste disponible pour suivi auprès du résident ou du représentant légal, si requis.

S'il s'agit d'un événement occasionnant ou qui aurait pu occasionner une conséquence grave, une analyse approfondie sera effectuée afin de détecter les causes probables ou les failles possibles dans nos pratiques pour prendre les mesures correctives afin d'éviter la récurrence.

Prévention des chutes

Vous pouvez faire plusieurs actions quotidiennement pour aider à réduire le plus possible les risques de chutes.

- Assurez-vous que votre aide technique, votre cloche d'appel ainsi que toutes les choses dont vous avez besoin sont à votre portée de main.
- Assurez-vous que vos chaussures vous procurent un bon soutien au niveau des chevilles et que la semelle soit antidérapante. Vous devez éviter les pantoufles tricotées ainsi que les souliers ouverts aux talons.
- Assurez-vous que votre chambre est sécuritaire, c'est-à-dire que l'espace de circulation est suffisant et ne soit pas encombré par des meubles ou fauteuils outre que ceux fournis par l'établissement et que le plancher soit propre et sec.
- Vous pouvez utiliser une veilleuse si vous devez circuler dans votre chambre durant la nuit.
- Assurez-vous de prendre votre temps lorsque vous vous levez de votre lit, de mettre vos lunettes et vos chaussures avant de circuler.

Certains médicaments peuvent donner des effets secondaires (étourdissements, faiblesses, vertiges) qui peuvent perturber votre équilibre lorsque vous vous déplacez. Référez-vous à votre infirmière ou votre médecin si vous ressentez ces effets secondaires.

Sachez que les infirmières et les professionnels évaluent de façon systématique les facteurs de risques de chutes pour tous les résidents et émettent des recommandations afin de prévenir davantage les chutes. N'hésitez pas à vous référer à ces personnes pour en savoir davantage.

